

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

MARDI 2 JUILLET 2024
PARIS OU DISTANCIEL



ASSURANCE CONSTRUCTION

Faute inassurable, refus de garantie, risques liés aux nouvelles technologies dans les bâtiments, frontière entre cat'nat' et assurance construction en matière de sécheresse... Maîtrisez toute l'actualité 2024



AVEC LA PARTICIPATION DE





Johanne COUTIER

Responsable Conférences Droit des Affaires - Banque - Assurance
jcoutier@abilways.com

Que l'on envisage l'actualité 2024 en matière de faute inassurable, de refus de garantie, de nouveaux risques liés aux nouvelles technologies dans le bâtiment, de l'assurabilité du réemploi de matériaux, des couvertures d'assurance à l'international ou encore de la frontière entre les cat' nat' et l'assurance construction en matière de sécheresse... il est indispensable de maîtriser toutes les nouvelles décisions et pratiques en matière d'assurance construction.

L'actualité est également riche en matière de voies de recours. Que l'on envisage la simplification du régime des recours, l'utilisation des MARD ou encore les recours possibles dans le cadre de la convention CRAC, il est nécessaire d'analyser les conséquences de la nouvelle jurisprudence.

C'est pourquoi, nous vous proposons une journée d'actualité, à Paris ou en distanciel, réunissant les grands praticiens de l'assurance construction pour maîtriser les nouvelles décisions 2024 et les dernières pratiques de marché.

POUR QUI ?

- Responsables juridiques, juristes assurance
- Experts en assurance construction
- Gestionnaires de sinistre en construction
- Responsables des risques opérationnels
- Responsables pôle technique, chargés de missions techniques
- Responsables des indemnisations
- Chargés d'études juridiques
- Responsables de l'offre IARD
- Actuaires
- Avocats et notaires

POURQUOI ?

- Entre la notion de faute inassurable, le refus de garantie, les nouveaux risques liés aux nouvelles technologies dans le bâtiment, la question de l'assurabilité du réemploi de matériaux, l'efficacité des couvertures d'assurance à l'international ou encore la frontière entre les cat' nat' et l'assurance construction en matière de sécheresse... il est indispensable de maîtriser toutes les nouvelles décisions et pratiques en matière d'assurance construction.
- La jurisprudence est également riche en matière de voies de recours, il est donc nécessaire d'anticiper ses conséquences dans votre pratique
- Les grands praticiens sont réunis pour faire un point complet sur toute l'actualité, les nouvelles décisions et nouvelles pratiques en matière d'assurance construction

COMMENT ?

- Documentation remise à chaque participant au début de la formation.
- Présentations définies en étroite collaboration avec les intervenants pour répondre aux attentes les plus exigeantes.
- Alternance d'exposés et de débats garantissant une véritable interactivité. Des pauses permettent des contacts privilégiés avec les intervenants.

LES ACQUIS

- Maîtrisez les réformes, les nouvelles pratiques et nouvelles décisions en matière d'assurance construction
- Bénéficiez de nombreux retours d'expériences

CONFÉRENCE EN MODE PRÉSENTIEL OU DISTANCIEL



Si vous assistez à cette conférence **en présentiel**, vous bénéficierez...

- d'une documentation détaillée disponible sur votre espace client
- d'échanges directs avec les experts assurant la conférence
- de présentations d'experts, suivies par des sessions de questions / réponses

Toutes les précautions seront prises sur le lieu de la conférence afin de respecter la législation en vigueur et les mesures de distanciation sociale.



Si vous assistez à cette conférence **en distanciel**, vous bénéficierez...

- d'une connexion à distance sur notre solution distancielle grâce à des identifiants envoyés après l'envoi de votre convocation
- d'une documentation détaillée disponible sur votre espace client
- d'une connectivité constante avec les intervenants et autres participants grâce au tchat live et au modérateur/chef de programmes

Si les circonstances sanitaires nous y obligent, la conférence se tiendra uniquement en mode distanciel à la date prévue.



MARDI 2 JUILLET 2024

PRÉSIDENTS DE SÉANCE :

Pierre-Grégoire MARLYProfesseur agrégé des Facultés de droit
Directeur du Master de droit des assurances du Mans**Rémi PORTE**Directeur Indemnisation Construction
DIOT - SIACI**8h45** Accueil des participants**9h00** Allocution d'ouverture par le Président de séance**9h15 La faute inassurable, faute introuvable ?**

- Où en est la jurisprudence sur la faute intentionnelle et la faute dolosive ?
- Comment caractériser la conscience des conséquences dommageables de la faute ?
- Les conséquences dommageables sont-elles réductibles au seul dommage survenu ?
- Quelles pistes pour clarifier les notions en présence ?

Pierre-Grégoire MARLY**10h00 Conditions, exclusions et déchéance de garantie...
Une année jurisprudentielle riche en décisions !**

- Quel assureur doit couvrir les dommages causés par les engins de chantier ?
Cass. 2^e civ. 9 novembre 2023
- Est-ce que la clause excluant de la garantie les dépenses engagées pour la réalisation ou la finition du marché de l'assuré est valide ?
Cass. 3^e civ. 4 septembre 2023
- Est-ce que l'assureur peut refuser sa garantie en cas de mise en œuvre de panneaux photovoltaïques d'une marque différente de celle déclarée dans la police ?
Cass. 3^e civ. 8 juin 2023
- Dans une police d'abonnement, l'absence de déclaration d'un chantier est-elle sanctionnée par une non-garantie ou par une réduction proportionnelle ? Est-ce que les parties ont la possibilité de choisir la sanction ?
Cass. 3^e Civ. 14 septembre 2023
- Est-ce que l'activité de terrassement déclarée à l'assureur inclut les travaux d'encrochement ?
Cass. 3^e Civ, 18 janvier 2024
- Prise en compte des recommandations des BET et non-garantie
Cass. 3^e civ, 7 mars 2024
- Dans un contrat d'assurance couvrant un installateur de panneaux photovoltaïques, est-ce que doit être qualifiée de clause d'exclusion la stipulation limitant la garantie aux installations d'une surface maximum de 60 m² ?
Cass. 3^e civ. 1^{er} mars 2023

Romain BRUILLARDAvocat Associé
PHPG**10h45** Café-Networking**11h00 Réemploi des matériaux et assurabilité :
quels enjeux ?****Alain MEKROUDA**Directeur Marché Assurances Grands Comptes et Grands Chantiers
Construction
AXA France IARD**11h30 Quels sont les nouveaux risques liés aux nouvelles
technologies dans le bâtiment ?**

- Quelles sont les obligations réglementaires pour atteindre la neutralité carbone ?
- Quelles sont les nouvelles technologies indispensables à l'atteinte de cet objectif ?
- Bâtiments connectés, équipements plus complexes : des risques accrus ?
- Quels sont les impacts sur les métiers du bâtiment ?

Christophe ANDREDirecteur technique
Spécialiste des risques climatiques
SARETEC**12h00 Quelles couvertures d'assurance construction à
l'international ?****David DEGUILLAUME**Directeur juridique
SUEZ**12h30** Déjeuner**14h00 Quelles frontières entre l'ouvrage réalisé et l'ouvrage
assuré ?**

- Ouvrage, équipements, existants : quelles distinctions opérer ?
- Quelles sont les différences entre le droit privé et le droit public ?
- Quelles sont les disparités entre la responsabilité décennale et l'assurance décennale obligatoire ?
- Quelles sont les particularités des garanties facultatives ?

Rémi PORTEDirecteur Indemnisation Construction
DIOT - SIACI**14h45 Vers une simplification de l'exercice des recours ?**

- Quel point de départ du délai des recours en cascade ?
Cass. 3^e civ., 23 novembre 2023
- Quel délai applicable au recours exercé contre l'assureur de responsabilité d'un coresponsable ?
Cass. 3^e civ., 7 mars 2024
- Y a-t-il mise en cause de l'assuré en cas d'appel en garantie de l'assureur de responsabilité d'un acteur du chantier contre l'assureur de responsabilité d'un autre acteur du chantier ?
Cass. 3^e civ., 1^{er} février 2024

Sabine BERTOLASOMaître de Conférence
UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE
Avocat of counsel
RACINE BORDEAUX**15h30 Quelle nouvelle frontière entre le régime cat'nat' et
l'assurance construction en matière de sécheresse ?****Juliette MEL**Avocat Associé
M2J AVOCATS**16h00** Café-networking**16h15 Les MARD en assurance construction**

- Quelles nouveautés normatives et jurisprudentielles ?
- Quels outils à disposition des parties, médiation ou procédure participative, avantages respectifs ?
- Quel rôle pour l'expert dans les différentes techniques ?
- Quelle répartition des rôles entre l'assureur, l'assuré et le prestataire, de manière générale et dans la gestion des risques majeurs en particulier ?
- Quelles sont les pratiques les plus efficaces en 2024 (exemples de dossiers réglés grâce aux MARD) ?

Paul SEMIDEIAvocat Associé
DE ANGELIS & ASSOCIÉS**17h00 La préservation du recours en phase amiable,
le contradictoire et les différents types de subrogations****Sonia FERRAZ DA GRACA**Directrice indemnisation construction
ALLIANZ FRANCE
Présidente de la Commission Expertise de la CRAC**17h45** Clôture de la journée



EFE est une marque du groupe

ABILWAYS

**POUR VOUS INSCRIRE
SCANNEZ CE QR-CODE**

ou rendez-vous sur le site www.efe.fr



Vous recevez cette information de la part de EFE (Groupe ABILWAYS).
Si vous ne souhaitez plus recevoir de sollicitations de la part du groupe ABILWAYS :
DPO - 18-24 rue Tiphaine, 75015 Paris ou correctionbdd@abilways.com.

Rejoignez EFE sur LinkedIn



EFE - Edition Formation Entreprise

**les acteurs de
la compétence**

Membre de la Fédération
Les acteurs de la Compétence



INFORMATIONS PRATIQUES

DATE ET LIEU DE LA CONFÉRENCE

Mardi 2 juillet 2024

Paris ou à distance

Le lieu de la conférence vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise
10 jours avant la date de la conférence

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

EFE - Département formation
18-24 rue Tiphaine, 75015 Paris
serviceclient@abilways.com - www.efe.fr
Tél. : 01 85 53 27 09

RENSEIGNEMENTS PROGRAMME

Posez vos questions à Johanne Coutier

Tél. : 06 62 77 35 06 • jcoutier@efe.fr

PARTICIPATION (TVA 20 %)

1 095 € HT

Ce prix comprend le déjeuner, les rafraîchissements et les documents
remis pendant la conférence.